



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 14 juin 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Yves Blackburn

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Steve Gamache Maire, constate le quorum de l'assemblée.

3.
REMISE DE BANNIÈRES AUX ÉQUIPES GAGNANTES DE LA RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC

4.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H30.

5.
PRÉSENTATION DE LA MAIRESSE D'UN JOUR

Monsieur Steve Gamache Maire, présente à l'assemblée madame Joany Carbonneau, Mairesse d'un jour.

11-06-136

6.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-06-137

7.
**RÉSOLUTION – DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2011, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.
**REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET
CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

9.
**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET
SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES
ET CONSEILLERS**

Il n'y a aucune question.

10.
CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

10.1
**RÉSOLUTION – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE OU DE
COMMANDITES**

11-06-138

10.1.1
**RÉSOLUTION - COMMISSION LOISIR ET SPORT DE LA BAIE-
JAMES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission Loisir et Sport de la Baie-James a mis en place un programme pour supporter financièrement les athlètes de notre région via la Bourse sportive Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Loisir et Sport de la Baie-James a suscité, autour de ce programme, l'implication financière de différents partenaires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU d'accepter la demande d'aide financière de la Commission Loisir et Sport de la Baie-James au montant de 200 \$.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-06-139

10.1.2
RÉSOLUTION - ACHAT DE PUBLICITÉS DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU DORÉ

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré représente une activité touristique majeure pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'une offre de publicité radiophonique de Planète 93,5 a été déposée à l'attention de la Ville de Chapais, dans le cadre du Festival du Doré;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'appuyer le Comité organisateur de cette activité;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de publicité de Planète 93,5 au montant de 386 \$ plus taxes applicables, et ce pour 25 messages de 30 secondes ou de 35 messages de 15 secondes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.

AFFAIRES NOUVELLES

11.1

ADMINISTRATION

11-06-140

11.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le Conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2011 s'élevant à 411 636.64 \$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 48 909.65 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-141

11.1.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DESSAU – SURVEILLANCE CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 01-12-232, a mandaté Dessau pour réaliser, entre autres, la surveillance du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable, et ce conformément à une offre de service datée du 03-12-2001;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service établissait le coût de la surveillance intégrée des travaux à 1100\$/40 heures/ingénieur et à 3300\$/40 heures/technicien;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont été révisés en vertu de la résolution 09-03-037 à la suite d'une demande de révision et d'ajustement des honoraires professionnels de Dessau datée du 27 février 2009;



CONSIDÉRANT QUE ces taux horaires de surveillance sont :

- Surveillance de bureau : 2120\$/semaine de 50 heures
- Surveillance de chantier à temps complet : 4425\$/semaine de 50 heures, incluant les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente facture est la surveillance de bureau couvrant la période du 19 décembre 2010 au 7 mai 2011;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau de la facture F015-92623 produite en date du 12 mai 2011 et s'établissant à 612.79\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-142

11.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DESSAU - SURVEILLANCE POSTE DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 01-12-232, a mandaté Dessau pour réaliser, entre autres, la surveillance du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable, et ce conformément à une offre de service datée du 03-12-2001;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service établissait le coût de la surveillance intégrée des travaux à 1100\$/40 heures/ingénieur et à 3300\$/40 heures/technicien;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont été révisés en vertu de la résolution 09-03-037 à la suite d'une demande de révision et d'ajustement des honoraires professionnels de Dessau datée du 27 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces taux horaires de surveillance sont :

- Surveillance de bureau : 2120\$/semaine de 50 heures
- Surveillance de chantier à temps complet : 4425\$/semaine de 50 heures, incluant les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente facture est la surveillance de bureau et la surveillance chantier couvrant la période du 19 décembre 2010 au 7 mai 2011;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau de la facture F015-92621 produite en date du 12 mai 2011 et s'établissant à 1 864.82\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-143

11.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE UNIBEC ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. – POSTE DE SURPRESSION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 09-11-181, un contrat de services professionnels à l'entreprise Construction Unibec visant à construire un poste de distribution d'eau potable;



CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 1 033 239.99\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été scindé en deux phases, soit la phase 2009 et la phase 2010;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2009 a été complétée et que la somme versée est de 443 269.08\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2009 est en partie financée en appropriant une subvention de 432 547\$ provenant de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2005-2009 et l'autre partie provenant du surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2010 est financée par le règlement d'emprunt 10-398 au montant de 896 000\$, lequel a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 17 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention de 651 973\$ en provenance de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2010 à 2014 sera appropriée en diminution dudit emprunt;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 2 juin 2011 et s'intitulant «décompte progressif n° 3, phase II»;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Unibec entrepreneur général inc., de la somme de 324 243.92\$, plus les taxes applicables, le tout selon la recommandation de la firme d'ingénieurs Dessau;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-144

11.1.5

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ FISCALE, LA FOURNITURE DE SERVICES SUR LA PROTECTION INCENDIE, LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES ORDURES (MATIÈRES RÉSIDUELLES)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et la Municipalité de la Baie-James signaient en 2004 et en 2008 une entente sur l'équité fiscale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Baie-James a déposé un projet d'entente pour 2012, 2013, 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'accepter ledit projet et de désigner les signataires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseiller Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte le projet d'entente sur l'Équité fiscale portant sur la fourniture de services, sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures (matières résiduelles);

D'AUTORISER le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-06-145

11.1.6
RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA FONDATION EXCEL

CONSIDÉRANT QUE la Fondation EXCEL a déposé à l'attention du Conseil municipal, une demande pour que ce dernier nomme un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisation répond aux préoccupations de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la nomination d'un représentant municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE le Conseil mandate madame la conseillère Colombe Lemieux à titre de représentante de la Ville de Chapais au Conseil d'administration de l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-146

11.1.7
RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DES AÎNÉS DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée par les représentants du Comité des aînés de l'Entente spécifique afin que le conseil municipal nomme un représentant pour siéger sur ledit comité;

CONSIDÉRANT l'actuelle démarche de la Ville de Chapais visant à se doter d'une politique dans le cadre Municipalité amie des Aînés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE Monsieur le conseiller Normand Côté soit nommé comme représentant de la Ville de Chapais sur le Comité des aînés de l'Entente spécifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2
TRAVAUX PUBLICS

11-06-147

11.2.1
RÉSOLUTION - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 17 994.73 \$ POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CRIBLURE DE PIERRE DANS LES RUELLES

CONSIDÉRANT QUE les ruelles nécessitent une intervention annuelle pour l'application d'un abat poussière;

CONSIDÉRANT les coûts et la récurrence des interventions;

CONSIDÉRANT les contraintes pour les propriétaires riverains de ces ruelles;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'intervenir afin d'améliorer la qualité de vie des résidents;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forges



APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise une dépense de 17 994.73 \$ en plus des taxes applicables. Cette somme sera puisée à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.3 URBANISME

11-06-148

11.3.1

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 11-405 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01344-A INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PRÉCISER CERTAINS MÉCANISMES D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gilles Lachance à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le projet de règlement 11-405 modifiant le règlement 01344-A, sera soumis pour adoption lequel porte sur les dispositions relatives aux permis et certificats, à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » et ses amendements en vigueur en vue de préciser certains mécanismes d'administration des règlements d'urbanisme.

11-06-149

11.3.2

RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude des demandes qui lui ont été adressées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé au dépôt de ses recommandations à l'attention du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est en accord avec les recommandations du Comité;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.4

SERVICE DES LOISIRS

11-06-150

11.4.1

RÉSOLUTION - DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION LOISIR ET SPORT DE LA BAIE-JAMES POUR LE REGROUPEMENT DES TROIS COMMUNAUTÉS DU NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une des principales actions dans la mission de la Commission Loisir et Sport de la Baie-James (CLSBJ) est de favoriser le développement du loisir et du sport dans la région Nord-du-Québec pour le secteur de la Jamésie;



CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale crie a fait parvenir à la CLSBJ ainsi qu'à l'Administration régionale Kativik une demande afin de réaliser un regroupement entre nos trois communautés de façon à ce que nos populations puissent recevoir les mêmes services diversifiés que dans les autres régions du Québec dans le but de favoriser leur bon développement;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois, les membres du conseil d'administration de la Commission travaillent, conjointement avec les Cris et Inuits, en vue de créer un regroupement des trois communautés pour développer le Nord-du-Québec au niveau du loisir, du sport et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE de la dernière rencontre de janvier 2011, entre les communautés, a découlé un plan d'action faisant état de nos réalités et de nos besoins incontestables de financement;

CONSIDÉRANT QUE le document «Situation du loisir, du sport et de la culture dans le Nord-du-Québec» devra être présenté prochainement à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2001, les organisations se divisent également 360 000 \$ (120 000 \$ chacun) et que le financement demandé est crucial pour le maintien et le développement du loisir, du sport et de la culture de l'ensemble du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Loisir et Sport de la Baie-James sollicite l'appui de la Ville de Chapais dans ce projet de regroupement qui serait irréfutablement favorable au développement de la région Nord-du-Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais appui la Commission Loisir et Sport de la Baie-James dans le projet de regroupement des trois communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.5 SERVICE DES INCENDIES

11.5.1

11-06-151

RÉSOLUTION - ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie, L.R.Q., chapitre S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution le schéma de couverture de risques incendies et son plan de mise en œuvre l'accompagnant;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de schéma de couverture de risques incendies a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de la Baie-James et déposé au ministère de la Sécurité publique en juin 2009, lors d'une séance régulière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, suite à la lecture du projet de schéma de couverture, a proposé des changements à inclure au document déposé;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés par le ministère ont été inclus au projet;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a émis ses commentaires en regard dudit document et que ceux-ci ont été considérés dans la version finale du document;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais adopte tel que déposé par la Municipalité de Baie-James, le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que le plan de mise en œuvre qui en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.6

VARIA

11-06-152

11.6.1

RÉSOLUTION - APPUI AU PROJET DE L'ENTREPRISE 9236-4835 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais d'encourager le développement de nouvelles entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise 9236-4835 Québec inc. consiste à transformer la biomasse forestière, à récupérer le bois brûlé disponible sur le territoire et à reboiser les sols touchés par des feux de forêt, et ce, avec la collaboration d'Oujé-Bougoumou Eanou Compane;e;

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'affaires de l'entreprise est basé sur un partenariat structurant avec la communauté d'Oujé-Bougoumou, de la Société de développement de la Baie-James, de Chapais-Énergie, de Fibrek et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec doit faire l'attribution de volumes de biomasses et de bois brûlé disponible sur le territoire pour que le projet se réalise;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet assistés de la Société de développement de la Baie-James ont obtenu une lettre d'intérêt de Fibrek et de Chapais-Énergie, concernant l'achat des produits de l'entreprise;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'assister les promoteurs dans leurs démarches, pour assurer le succès du projet;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Serge Bergeron, chef de l'unité de gestion pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec à Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.6.2

11-06-153

RÉSOLUTION - ÉTABLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE NORD QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT l'annonce du Plan Nord par le Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à Lévis, le 9 mai 2011;



CONSIDÉRANT QUE le Plan Nord vise le développement économique du territoire situé au nord du 49^e parallèle;

CONSIDÉRANT QUE le Plan Nord vise le développement économique et social de ce territoire dans l'optique du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE Plan Nord prévoit la création de la Société du Plan Nord dont le mandat sera de coordonner le développement du territoire situé au nord du 49^e parallèle;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais demande au Gouvernement du Québec d'établir les bureaux et les ressources humaines et financières de la Société du Plan Nord sur le Territoire du Nord québécois.

Il est de plus résolu qu'une copie de cette résolution soit acheminée à :

- ☛ M. Pierre Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation et ministre responsable de la région Nord-du-Québec;
- ☛ Mme Nathalie Normandeau, vice-première ministre du Québec, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;
- ☛ M. Gérald Lemoyne, président de la Conférence régionale des élus de la Baie James (CRÉBJ);
- ☛ Mme Manon Cyr, mairesse de la Ville de Chibougamau
- ☛ M. Gérald Lemoyne, maire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon;
- ☛ M. Luc Ferland, député du comté d'Ungava;
- ☛ M. René Dubé, maire de la Ville de Matagami

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-154

11.6.3

RÉSOLUTION – APPROBATION DU BUDGET 2011 DE L'OMH

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 mai 2011, la Ville de Chapais recevait les prévisions financières de l'OMH produites par la Société d'habitation du Québec, lesquelles établissaient le déficit d'opération à 42 326\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a produit en date du 18 octobre 2010 un rapport d'approbation à l'égard du budget 2011;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais réserve des crédits budgétaires de 4 233 \$ pour couvrir 10% du déficit anticipé de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-06-155 **11.6.4**
**RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR JEAN-
PHILIPPE GAMACHE**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 17 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est membre de la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutien et encourage la persévérance scolaire ainsi que la campagne « *Vitamine tes études* »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Gamache est finissant en secondaire V à l'école Le Filon de Chapais et qu'il s'est mérité l'une des sept bourses octroyées par la Fondation;

CONSIDÉRANT QUE ce succès mérite d'être souligné,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à Monsieur Jean-Philippe Gamache afin de souligner son succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-156 **11.6.5**
**RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR ROMÉO
SAGANASH, DÉPUTÉ DU COMTÉ D'ABITIBI—BAIE-JAMES—
NUNAVIK—EYYOU;**

CONSIDÉRANT l'élection fédérale du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais fait partie du comté fédéral d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roméo Saganash du nouveau Parti démocratique a remporté le scrutin avec 44,8% des voix exprimées;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le Normand Côté

ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à monsieur Roméo Saganash afin de souligner son élection à titre de député du comté fédéral d'Abitibi--Baie-James--Nunavik--Eeyou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-157 **11.6.6**
**RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR DENIS
LEBEL, DÉPUTÉ DE ROBERVAL-LAC-SAINT-JEAN ET MINISTRE
DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES
COLLECTIVITÉS ET MINISTRE DE L'AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES
RÉGIONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'élection fédérale du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT la réélection de monsieur Denis Lebel, à titre de député du comté de Roberval-Lac-Saint-Jean;



CONSIDÉRANT sa nomination à titre de ministre des Transports, de l'Infrastructure et des collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à monsieur Denis Lebel afin de souligner son élection à titre de député du comté de Roberval-Lac-Saint-Jean et ministre des Transports, de l'infrastructure et des collectivités, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-158

11.6.7

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR MATHIEU GAMACHE

CONSIDÉRANT QUE Lord Dufferin, troisième Gouverneur général du Canada depuis la Confédération, a créé la Médaille académique en 1873 pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la médaille académique du Gouverneur général du Canada est devenue la récompense la plus prestigieuse que puisse recevoir un élève ou un étudiant fréquentant une maison d'enseignement canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction est remise aux diplômés qui ont obtenu la meilleure moyenne au terme de leurs études dans une école secondaire ou dans un collège ou une université;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais soutien et encourage la persévérance scolaire ainsi que la campagne *Vitamine tes études*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Gamache s'est mérité la médaille académique du Gouverneur général du Canada au terme de ses études collégiales en Sciences de la nature au Centre d'études collégiales à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE ce succès mérite d'être souligné;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Mathieu Gamache pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-159

11.6-8

RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME JOANY CARBONNEAU, MAIRESSE D'UN JOUR

CONSIDÉRANT QUE madame Joany Carbonneau, à titre de « *Mairesse d'un jour* », a su relever avec brio les tâches qui lui ont été confiées;

CONSIDÉRANT QUE madame Joany Carbonneau a participé avec grand intérêt aux activités qui lui ont été proposées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU



QU'UNE motion de félicitations soit adressée à madame Joany Carbonneau, pour sa nomination au titre de « *Mairesse d'un jour* ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

11-06-160

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20h15.

Steve Gamache
Maire

Yves Blakburn, urbaniste
Directeur général,
Greffier et Trésorier